



Égypte/Monde arabe

27-28 | 1996
Les langues en Égypte

Le choix culturel de la langue en Égypte

La langue française en Égypte dans l'entre-deux-guerres

Delphine Gérard



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/ema/1942>
DOI : 10.4000/ema.1942
ISSN : 2090-7273

Éditeur

CEDEJ - Centre d'études et de documentation économiques juridiques et sociales

Édition imprimée

Date de publication : 31 décembre 1996
Pagination : 253-284
ISSN : 1110-5097

Référence électronique

Delphine Gérard, « Le choix culturel de la langue en Égypte », *Égypte/Monde arabe* [En ligne], 27-28 | 1996, mis en ligne le 08 juillet 2008, consulté le 07 juillet 2022. URL : <http://journals.openedition.org/ema/1942> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/ema.1942>

Ce document a été généré automatiquement le 7 juillet 2022.

Tous droits réservés

Le choix culturel de la langue en Égypte

La langue française en Égypte dans l'entre-deux-guerres

Delphine Gérard

NOTE DE L'AUTEUR

La présente étude s'inscrit dans le cadre d'une thèse faite à l'Inalco sous la direction de M. Henry Laurens, intitulée « Les relations franco-égyptiennes entre 1919 et 1939 ». Dans cet article, nous avons particulièrement insisté sur les composantes politiques de l'emploi de la langue française en Égypte et traité relativement rapidement de thèmes tels que la littérature d'expression française en Égypte ou les littérateurs égyptiens francophones. Maints ouvrages ou articles ont en effet déjà abordé ces sujets. Parmi les plus connus, citons l'ouvrage de Jean-Jacques LUTHI, *Introduction à la littérature d'expression française en Égypte*, Éditions de l'École, Paris, 1974, et l'article de I. FENOGLIO-ABD AL-ÂL sur *L'activité culturelle francophone au Caire durant l'entre-deux-guerres. Du paradoxe à la contradiction*, Actes du colloque organisé au Caire par le Cedej en 1991 et publié sous le titre *D'un Orient l'autre*, Éditions du CNRS, Paris, 1991. Il convient également de noter ici que, ayant travaillé essentiellement sur des sources françaises, notamment diplomatiques, c'est surtout la vision et l'attitude des Français que j'ai traitées dans ces pages.

- 1 La naissance de la francophonie ¹ orientale se situe dans les années 1880 au Levant et vers 1850 en Égypte. Avant cette date, la langue étrangère la plus couramment employée est l'italien, langue héritière du Moyen-Âge, qui a étendu son influence en Orient grâce aux Républiques de Venise et de Gênes. Aux alentours de 1880, l'italien est supplanté par le français, la *lingua franca*. Le français va progressivement conquérir le terrain et devenir la langue véhiculaire de l'Orient arabe en général et de l'Égypte en particulier. Quelles sont les causes de l'émergence du français sur la scène orientale à cette époque ? Il apparaît clairement que l'utilité du français et l'expansionnisme de la

France en ont été les raisons. L'on peut à cet égard raisonner en termes d'offre et de demande.

- 2 L'émergence du français est liée, tout d'abord, aux besoins nouveaux ressentis par une certaine catégorie de la société égyptienne, besoins qu'elle pense ne pouvoir satisfaire que par l'accès aux cultures étrangères, européennes surtout. Cette demande correspond au sentiment qu'a ce groupe social d'un décalage entre la société égyptienne et les sociétés occidentales. Pour ce groupe, l'accès à la modernité passe par la connaissance de l'Occident. Dans un premier temps, considère-t-il, seul l'emploi d'une langue occidentale peut permettre cette évolution, qui se poursuivra dans un second temps par la modernisation de la langue autochtone. Pour d'autres, cependant, la langue arabe est suffisamment riche pour répondre aux exigences de cette modernité : les processus de traduction en donnent une preuve tangible. Ce débat interne à la société égyptienne, complexe et riche, ne sera pas étudié ici car c'est surtout la première composante – « occidentalisée » – de la société égyptienne et les rapports qu'elle entretient avec la langue française qui nous intéressent.
- 3 Cette soif de connaissance va être satisfaite par les missionnaires catholiques français. Ils commencent à s'installer en Égypte vers 1850 ² et, dès cette date, il y a une forte expansion de francophonie dans la région. Le phénomène est double. Il s'agit tout d'abord d'une francophonie des minorités qui touche prioritairement la clientèle chrétienne, ainsi que les juifs par le biais de l'Alliance israélite universelle. Relation de clientélisme entre la France et les minorités, c'est également pour celles-ci, parce qu'elles y sont très sensibles, la possibilité de satisfaire leur soif de connaissances et leur aspiration à la modernité. Si la francophonie touche essentiellement les minorités, c'est, d'une part, parce dans les écoles françaises établies en Égypte, elles sont surreprésentées par rapport aux musulmans, et d'autre part, parce que « la motivation de l'acculturation à une culture européenne a été, tout au moins à ses débuts, exclusivement religieuse » ³.
- 4 L'autre aspect de la francophonie, peut-être moins précis, moins bien analysé et sans doute sous-estimé, concerne l'État égyptien. N'oublions pas que le XIX^e siècle est celui de la modernisation institutionnelle – et notamment juridique – de l'Égypte, processus qui l'oblige à avoir recours à une langue étrangère. Le prestige de la France et des idées de la Révolution, encore proches, est grand. Le modèle napoléonien d'organisation administrative, qui apparaît comme le plus achevé, est importé dans l'Empire ottoman et en Égypte. De ce fait, l'usage du français s'impose : il devient la langue de l'occidentalisation et de la modernisation.
- 5 L'occupation britannique et la mise sous tutelle de l'Égypte, de 1882 à 1936, n'empêcheront nullement le maintien et le développement de la langue française. Cette situation, qui peut paraître paradoxale, s'explique finalement très bien : il s'agit, de la part des Égyptiens, d'un choix politique. Par ailleurs, la France a toujours voulu donner, en Orient comme ailleurs – par exemple en Amérique Latine –, une dimension culturelle à sa politique d'influence.
- 6 La période qui nous intéresse ici, l'entre-deux-guerres, est néanmoins celle d'un déclin de la langue française. Certes, elle continuera, tout au long de cette période, d'être la langue étrangère la plus couramment utilisée. Mais cette situation de quasi-monopole culturel ne pouvait qu'être contestée. D'une part, elle favorisait, chez les détenteurs du monopole en question, des comportements de moins en moins tolérés. D'autre part,

face à une utilisation excessive des avantages relatifs du français, l'Angleterre allait finalement réagir, bientôt suivie par l'Égypte elle-même.

- 7 Nous étudierons donc tout d'abord les raisons et les manifestations de la domination de la langue française, et ensuite l'évolution de ce monopole et son déclin.

La domination de la langue française en Égypte

- 8 Incontestablement, au début du siècle, le français domine nombre de secteurs de la vie sociale égyptienne : langue de l'élite, c'est aussi la langue du commerce et celle du droit et, plus généralement, des secteurs soumis à un processus de modernisation. Cette position, le français la doit au besoin ressenti par une certaine partie de la société égyptienne d'un apport culturel étranger, mais également à l'expansionnisme culturel, au « messianisme » français.

Le besoin d'une langue étrangère pour le développement de l'Égypte

- 9 À la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e, certains éléments de la société égyptienne sont convaincus que la langue arabe ne saurait répondre aux besoins du processus de civilisation et de modernisation en cours. Si cette composante n'est certes pas majoritaire, elle n'en jouera pas moins un rôle important du fait même des postes élevés qu'elle occupe ⁴. De nombreux intellectuels arabes, et en particulier le recteur de l'Université égyptienne, Ahmad Lutfi al-Sayyid ⁵, s'en font les porte-parole. Dans une note rédigée en novembre 1927 au sujet du projet de création d'une Académie de langue arabe, il écrit :

Depuis le début de notre renaissance égyptienne, c'est-à-dire depuis un siècle, l'on souhaitait traduire en arabe les traités scientifiques de la civilisation moderne et professer en cette langue les diverses branches du savoir, à tous les degrés de l'enseignement égyptien, pour que la science s'acclimate à notre pays et reçoive son empreinte. (...)

Au stade où nous en sommes, nous ne pouvons pas dire que nous enseignons toutes les sciences en arabe dans les écoles supérieures. Certes, les statuts de l'Université stipulent que, de façon générale, la langue d'enseignement est la langue arabe. Mais l'Université a dû, dans les limites du règlement, recourir aux langues étrangères dans l'enseignement donné à la faculté de médecine, à la faculté des sciences et, pour bon nombre de matières, à la faculté des lettres et à celle de droit. Je ne nie pas que, d'ici un certain temps, nous ressentirons la nécessité d'enseigner certaines sciences en langue étrangère pour nous maintenir en contact avec les sources scientifiques dans les pays plus avancés que le nôtre. Tel n'est pas, bien loin de là, notre unique objectif. En l'état actuel, nous ne sommes pas à même d'enseigner parfaitement les sciences dans notre langue, ni de composer des ouvrages scientifiques pouvant être considérés comme des livres de base. Le plus grand obstacle réside peut-être dans le fait que notre langue, négligée au cours des derniers siècles, n'a pas évolué avec le mouvement scientifique.

Maintes conséquences fâcheuses en ont découlé et cela ne cesse de constituer un obstacle pour les auteurs scientifiques, les traducteurs et même les hommes de lettres. On bute devant une idée ou une acception pour laquelle on ne trouve pas de mot dans nos dictionnaires. S'il en existe, c'est un mot inusité ; s'il n'en existe pas et qu'on veuille créer un dérivé ou un nouveau terme, on tombe dans l'embarras ; a-t-on choisi le bon mot ? Le lecteur le comprendra-t-il, ne le rencontrera-t-il pas pour la première fois ? Fait plus significatif encore de l'insuffisance de notre langue : nous possédons de brillants écrivains dont aucun ne pourrait décrire exactement le

bureau sur lequel il travaille, car il ne sait pas de quel mot arabe acceptable désigner les objets qui l'entourent. (...)

Il est indispensable de créer un lexique constitué de mots et concepts n'ayant pas d'équivalent dans nos dictionnaires, comme les noms des machines agricoles et industrielles et les éléments dont elles se composent, les termes commerciaux, les termes techniques propres aux sciences et aux arts...

Il est nécessaire, pour relever notre niveau scientifique, que le gouvernement finance largement auteurs et traducteurs. Cette époque est celle de la traduction, notamment des ouvrages européens, sources des sciences et des arts. L'on pourrait mettre les diverses branches du savoir à la portée du public par la composition d'un dictionnaire des connaissances usuelles, facile à consulter pour qui connaît l'arabe, et qui remplirait les mêmes fonctions que les encyclopédies.⁶

- 10 Face à ces préoccupations, les Français estiment que leur langue est la plus apte à pallier les carences de l'arabe. Cette opinion est communément répandue dans les années vingt, et nous citerons à ce sujet Alphonse Aulard :

Voilà fort longtemps que le français est devenu, en Égypte comme dans tout l'Orient musulman, la langue auxiliaire, la langue internationale, on peut presque dire la langue officielle. C'est en effet la France qui a été l'initiatrice, l'introductrice de la civilisation occidentale, la grande éducatrice des peuples de toute race et de toute religion dans l'Empire ottoman, ou dans les parties de cet empire qui en ont été détachées. (...)

Que veulent les Anglais ? Occidentaliser les Égyptiens, pour l'intérêt de l'Égypte comme pour l'intérêt de l'Angleterre, comme pour l'intérêt général de la civilisation. Or, notre langue est l'interprète attirée des idées occidentales en Orient.⁷

- 11 Ces intellectuels imprégnés de culture occidentale vont donc chercher à pallier ce qu'ils considèrent comme des « insuffisances de l'arabe », notamment dans le domaine scientifique, et s'appuyer sur une langue étrangère pour moderniser leur pays. Pourquoi se sont-ils tournés vers le français alors que l'Égypte était sous domination britannique depuis 1882
- 12 C'est sous Méhémet Ali que l'usage du français commence à être introduit en Égypte, dans le cadre de son œuvre réformatrice. À partir de l'installation sur le sol égyptien des missionnaires français, il se généralise. Contrairement à toute attente, l'occupation anglaise en Égypte en 1882 ne modifiera pas cette situation. Le français continuera d'être la langue européenne la plus couramment employée, et ce jusque dans les années trente, où les effets conjugués de la concurrence anglaise et d'emploi de la langue nationale enclencheront le déclin.
- 13 Le monopole du français, entre 1882 et 1936, est étroitement lié à l'évolution politique de l'Égypte. Par la signature de l'Entente cordiale avec l'Angleterre (1904), la France reconnaît ne plus avoir aucun droit politique en Égypte. Elle va alors chercher par tous moyens à développer son influence culturelle, seule façon pour elle de poursuivre son œuvre coloniale dans certains pays. En outre, la mainmise britannique sur le pays amène certains Égyptiens à rechercher chez les nations latines, notamment la France et l'Italie, une alternative à la culture anglo-saxonne, culture de l'occupant.
- 14 L'influence du français s'accroît encore à partir du traité anglo-égyptien de 1922, L'anglais, langue étrangère dominante dans les écoles du gouvernement égyptien, y perd son monopole au bénéfice du français, lequel, déjà largement diffusé par les écoles congréganistes ou laïques, trouve un nouveau champ de développement.

L'expansionnisme culturel français

- 15 Tandis que le besoin d'une langue étrangère évolue au gré de la politique du pays et de sa modernisation, l'expansionnisme culturel ou « messianisme »⁸ français va s'accroître. À une demande forte répond donc une offre équivalente qui va encore se renforcer tout au long de l'entre-deux-guerres, que ce soit par le biais des écoles françaises établies en Égypte ou par celui de l'enseignement du français dans les écoles gouvernementales égyptiennes.

Les écoles françaises d'Égypte

- 16 Le graphique n° 1 (en annexe) montre la prédominance des écoles françaises par rapport aux écoles étrangères établies en Égypte⁹. L'enseignement primaire et secondaire étranger, tout au long de l'entre-deux-guerres, est largement francisé. Près de la moitié des élèves scolarisés dans l'enseignement étranger le sont dans les écoles françaises, soit un effectif variant de 20 000 à 35 000 environ¹⁰.
- 17 Les écoles françaises recrutent en majorité chez les Égyptiens : 53 % en 1921-1922, 62 % en 1930-1931, 75 % en 1939-1940 (voir graphique n° 2). Elles peuvent donc avoir un rôle important dans l'apprentissage du français par la population égyptienne. En outre, les Égyptiens, dès le milieu des années trente, envoient plus volontiers leurs filles que leurs garçons dans ces écoles (graphique n° 3) et ce sont les filles qui, par leur place dans la famille, jouent un rôle capital dans la diffusion de la langue.
- 18 Les autres écoles étrangères, notamment italiennes et grecques, ont une influence moindre dans la mesure où elles concentrent leur action auprès de leurs nationaux. Ces écoles consacrent cependant une part importante à l'enseignement du français. C'est le cas également de l'Alliance Israélite universelle, qui jouera un rôle capital dans le rayonnement de la langue et de la culture françaises en Égypte. Cette institution, fondée en 1860, adopte le français comme langue d'enseignement dans toutes les écoles de l'Alliance, à côté de l'arabe.
- 19 Les lacunes de l'enseignement du français en Égypte sont géographiques : bien enseignée au Caire, à Alexandrie et dans la région du Canal, la langue française est négligée en Haute-Égypte où les écoles françaises sont trop peu nombreuses, et ce n'est qu'à partir du moment où l'Instruction publique égyptienne pourra secouer le joug de la domination anglaise que cette lacune sera comblée, dans des proportions somme toute relatives. En effet, à travers un enseignement officiel égyptien libéré de la tutelle anglaise, le français pourra étendre son influence dans le sud du pays.
- 20 Enfin, deux grandes institutions permettent d'asseoir l'utilisation du français auprès des élites : l'École française de droit, créée en 1892, qui est la voie royale pour les tribunaux mixtes et qui formera nombre d'hommes politiques égyptiens, et l'Institut français d'archéologie orientale, créé en 1880, qui contribuera à diffuser la connaissance du français et l'influence scientifique et littéraire française. Les écoles françaises sont sans doute celles qui ont le plus élargi leur clientèle, tant en ce qui concerne l'origine sociale de leurs élèves – gratuité courante de l'enseignement – que leur origine géographique – les communautés étrangères sont quasiment toutes représentées –, et enfin leur origine confessionnelle (graphique n° 4).

L'enseignement du français dans les écoles égyptiennes

- 21 Quelle place occupe l'enseignement du français dans les écoles gouvernementales égyptiennes ? Ces établissements jouent un rôle croissant dans l'instruction du pays tout au long de l'entre-deux-guerres. Si le nombre d'écoles françaises en Égypte, entre 1919 et 1939, augmente en valeur absolue, il diminue en valeur relative : les écoles officielles du gouvernement égyptien se multiplient dans des proportions considérables.
- 22 S'il est facile, grâce aux Annuaires statistiques, de connaître le nombre des écoles étrangères d'Égypte, il est, en revanche, beaucoup moins évident d'évaluer avec exactitude l'importance de l'enseignement du français dans les écoles gouvernementales. Nous disposons néanmoins de quelques éléments, d'appréciation : l'évolution politique de l'Égypte et les dispositions de la tutelle britannique. La loi du 7 novembre 1867 introduit l'enseignement d'une langue étrangère dans les écoles primaires urbaines. En 1875, c'est le français qui est, de loin, la langue étrangère la plus enseignée dans les écoles publiques égyptiennes, avec néanmoins un recul très net entre 1906 et 1922 – époque à laquelle Douglas Dunlop est conseiller au ministère de l'Instruction publique. L'indépendance équivoque de l'Égypte en 1922 va profiter à l'enseignement du français dès lors que les programmes d'enseignement seront choisis par le gouvernement égyptien.
- « Dès la proclamation de l'indépendance », peut-on lire dans un document signé Gaillard et adressé au ministère français des Affaires étrangères en décembre 1923, « la presse indigène réclama le rétablissement d'une épreuve obligatoire de français dans les examens du gouvernement, et de l'enseignement du français dans les écoles officielles, sur un pied d'égalité avec l'anglais. Il ne faudrait pas s'illusionner sur les origines de cette revendication, basée moins sur une sympathie pour nous que sur le désir d'être désagréable aux autorités britanniques. »¹¹
- 23 Ainsi, alors même que seuls 20 professeurs enseignent le français dans les écoles secondaires du gouvernement égyptien en 1920, on en compte 152 en 1928 ¹².
- 24 Depuis 1906, le français n'était plus enseigné que dans les troisième et quatrième années de la section lettres des écoles secondaires publiques, au bénéfice de l'anglais. En 1925, 'Ali Maher va porter de quatre à cinq ans le cycle des études secondaires. Il rétablit l'enseignement du français, aussi bien dans la section sciences que dans la section lettres, pour toute la durée des études secondaires. Le nombre d'élèves étudiant le français augmente alors considérablement. De 1221 pour l'année scolaire 1924-1925, ce nombre passe à 7 684 pour l'année scolaire 1925-1926 ¹³, soit une multiplication par six.
- 25 L'Alliance française fournit les professeurs nécessaires. Fondée en 1884, elle s'est donnée pour mission de favoriser le développement du français à l'étranger. Elle aide les écoles congréganistes et laïques et nomme également des professeurs de français pour les écoles gouvernementales égyptiennes.
- 26 L'enseignement des langues étrangères qui, entre 1906 et 1922, concerne essentiellement l'anglais, se diversifie donc pour faire une place plus large au français. Cependant, malgré les progrès réalisés en la matière dans les écoles égyptiennes, l'anglais reste la langue la plus enseignée. C'est en effet une langue indispensable pour la majorité des élèves du secondaire, qui se destinent généralement à travailler dans l'administration. Les fonctionnaires étrangers les plus nombreux sont britanniques

(voir tableau 1). L'anglais y est donc la langue normale de travail, excepté dans les organismes administratifs internationaux.

Tableau 1 : Fonctionnaires étrangers au service du gouvernement égyptien

	1882	1898	1922	1936
Britanniques	264	455	979	710
Italiens	319	285	480	50
Français	317	263	171	237
Grecs	112	92	377	60
Maltais	—	—	326	67
Autrichiens	87	77	—	—
Allemands	38	37	—	—
Autres	62	61	59	102
TOTAL	1199	1270	2392	1226

Source : Mr. Yencloen, acting high commissioner to Mr. Eden, Ramleh, 19 août 1936, PRO, FO 407, vol. n° 219, p. 12-13.

Tableau 2 : Origine des professeurs de l'université égyptienne

	Médecine	Droit	Beaux-Arts	Sciences
Égyptiens	—	2	2	1
Anglais	11	1	2	4
Français	—	4	3	—
Italiens	—	2	1	—
Russes	—	—	1	—
Belges	—	—	2	—
Allemands	—	—	—	1
Suédois	—	—	—	1

Source : Lettre n° 45 (n° 299). Lord Lloyd à Chamberlain, Le Caire, 6 avril 1929, PRO, FO 407, vol. n° 208, p. 84-85.

- 27 Dans l'enseignement supérieur, et notamment à l'Université égyptienne, l'anglais domine également. C'est la langue utilisée en faculté de médecine et en faculté des sciences. Quant au français, c'est en lettres (département de littérature française), en droit et aux Beaux-Arts qu'il est la langue dominante (voir tableau 2). Enfin, les étudiants égyptiens qui vont à l'étranger se tournent plus fréquemment vers l'Angleterre.
- 28 Au total, le français, déjà très largement présent grâce à l'importance et au nombre des écoles françaises et à la variété des élèves, verra son influence s'accroître à partir de 1922. Alors même que la France n'est pas ou peu présente politiquement, le français est très largement enseigné et dispose d'un statut tout à fait particulier.

Le statut du français en Égypte

- 29 Le français est alors parié par différentes catégories de la population : langue de l'élite égyptienne – diplomatie, sociétés savantes, juristes – et langue transcommunautaire, c'est également celle des minorités religieuses et celle du commerce.
- 30 Un journal arabe du Caire dresse un bilan comparé des résultats obtenus par le français et l'anglais. Ce témoignage, qui date de 1923, éclaire très nettement la position relative des deux langues :

Quoique je sois un admirateur de la civilisation et de la littérature anglaises, je dois avouer que l'étude du français est bien plus utile au jeune Égyptien que celle de l'anglais. C'est le français qu'il devrait étudier dès la première année de l'école primaire. Pourquoi ? Parce que la langue française, bien qu'elle ait été combattue depuis quarante ans, garde toujours en Égypte la place qui lui est due. C'est aujourd'hui la langue du commerce, des associations scientifiques, des salons et soirées mondaines ; de plus, c'est la langue couramment utilisée par les étrangers. Ce que les Égyptiens peuvent tirer de l'étude d'une langue étrangère, c'est qu'elle leur serve dans le commerce et constitue un trait d'union entre eux et les étrangers de différentes nationalités qui résident en Égypte. Considéré de ce double point de vue, le français n'est-il pas plus répandu dans ce pays que l'anglais ? La guerre fut un agent de propagation de l'anglais ; les soldats britanniques, venus en grand nombre en Égypte, aidèrent puissamment à la diffusion de cette langue, diffusion d'ailleurs momentanée et qui devrait s'être tarie : les facteurs qui lui ont donné naissance ont disparu. Ces facteurs ne sont autres que la présence des troupes britanniques durant cinq années consécutives dans les provinces d'Égypte ; cinq ans plus tard, toute trace de cette diffusion accidentelle sera effacée.

En étudiant une langue étrangère, nous ne visons que notre intérêt direct, c'est-à-dire notre intérêt commercial et social. Aucun des établissements commerciaux installés dans ce pays n'accepte d'Égyptien – ni d'employé d'une autre nationalité – s'il ne connaît pas le français. De deux jeunes gens se présentant dans un tel établissement, l'un ne partant que l'anglais et l'autre que le français, c'est le second qui serait admis à coup sûr, fût-ce chez Davies Bryan et à l'Anglo-Égyptian Bank. Donc, laquelle des deux langues nous est la plus utile ? L'ignorance du français n'est-elle pas la cause principale qui a tenu nos jeunes gens éloignés des établissements bancaires, financiers et commerciaux ? (...)

Le français est largement pratiqué dans les administrations gouvernementales à caractère commercial ayant des rapports avec l'étranger. L'administration des Douanes correspond en français avec les négociants et les différentes sociétés ; c'est également cette langue qui est pratiquée par les Postes égyptiennes avec les usagers étrangers. L'administration de la Statistique publie son rapport annuel en français. Le Service sanitaire, maritime et quarantenaire en fait lui aussi couramment usage. Le conseil municipal d'Alexandrie délibère en français. Le conseil des

ministres et le comité financier, voici un mois, dressaient leurs procès-verbaux en français. Les délibérations de la commission législative ont lieu en français, et jusque pendant la guerre, les projets de lois étaient d'abord élaborés en français. Le ministère des Affaires étrangères n'admet dans ses services aucun fonctionnaire ignorant le français. Les tribunaux mixtes exécutent tous leurs travaux en français et les plaidoiries se font uniquement dans cette langue.

Le Conseil économique délibère en français. La délégation égyptienne et la délégation officielle se sont servies du français quand il s'est agi pour elles de traiter avec le Gouvernement britannique. Ainsi ont-elles délibéré tout à tour avec Lord Milner et Lord Curzon. L'autorité militaire anglaise transmettait ses proclamations aux ministres égyptiens et échangeait avec eux les notes politiques en français. Le *Journal Officiel* publie régulièrement une édition française ; l'usage de l'anglais a pris fin par la cessation des proclamations et des circulaires rédigées par Lord Allenby. Tous les fonctionnaires supérieurs connaissent le français ; ceux qui ne l'ont pas appris ou ne se sont pas perfectionnés se replongent dans l'étude et certains se rendent en congé en France uniquement pour mieux le connaître.

Toutes les sociétés, sans exception, font usage du français, même les sociétés anglaises établies en Égypte. Quiconque écrira une lettre en arabe à l'Anglo-Egyptian Bank ou à Davies Bryan recevra la réponse en français. Cela s'applique bien entendu à toutes les compagnies telles que la Compagnie universelle du canal de Suez, celle d'Héliopolis, celle des Tramways et de Kom Ombo ; toutes écrivent en français au gouvernement égyptien.

Tous les contrats conclus par le gouvernement avec les entreprises et les sociétés, mêmes anglaises, sont rédigés en français. Cet usage a prévalu pendant toute la durée de la guerre, malgré les protestations de la presse anglaise.

D'ailleurs, que représente cette dernière ? Il ne s'imprime dans ce pays que deux journaux de langue anglaise, l'*Egyptian Gazette* et l'*Egyptian Mail*, alors qu'il existe en Égypte cinq journaux de langue française : *La Réforme*, *La Liberté*, *Le Journal du Caire*, *La Bourse égyptienne*, *L'Echo et la Vérité*, et un sixième, *L'Égypte*, devrait bientôt voir le jour.

En outre, les activités scientifiques en Égypte ont elles aussi recours au français : c'est dans cette langue que sont données la plupart des conférences de la Société royale de législation et de statistiques ; quant à celles qui sont données en anglais, elles ne s'adressent qu'à un auditoire très restreint. L'Institut d'Égypte et la Société royale de géographie délibèrent uniquement en français. À l'Université égyptienne, bien des conférences ont lieu en français et l'on ne parle pas du tout l'anglais dans cette institution. (...)

La préférence accordée à l'anglais sur le français n'avait d'autres motifs que politiques ; ces motifs ont aujourd'hui disparu. Or l'enseignement du français ne figure pas dans les quatre réserves de la Déclaration du 28 février... Le ministre de l'Instruction publique ne pourrait-il pas se hâter d'ordonner que l'enseignement du français remplace celui de l'anglais ou, tout au moins, soit avec lui sur un pied d'égalité, de sorte que l'élève lui-même choisisse entre les deux langues ? ¹⁴

Les points d'appui de la langue française

- 31 Le français s'appuie en outre sur certains outils de communication : la presse de langue française, qui occupe la première place en Égypte parmi les médias étrangers, la diffusion d'ouvrages en français, les représentations théâtrales. Enfin, les auteurs égyptiens. Le français tient donc une place prépondérante dans la presse : en 1922, sur 90 journaux et revues, 54 sont publiés en arabe, 4 en anglais, 4 en italien, 8 en grec et 12 en français. Ces derniers tirent de 3000 à 6 000 exemplaires ¹⁵.
- 32 Par ailleurs, le Service des oeuvres, mis en place en 1912 par le ministère des Affaires étrangères pour gérer la politique culturelle de la France dans le monde, a conscience

de l'importance que représente l'envoi d'ouvrages pour la diffusion de la langue. Sur ce plan, toutefois (voir tableau 3), les Français sont cependant nettement moins efficaces que les Anglais.

- 33 Les livres français les plus couramment lus par les Égyptiens sont les ouvrages classiques. En dehors de ces derniers, c'est le roman, et plus spécialement la nouveauté – le « prix littéraire » –, qui est le plus demandé, ainsi que les romans policiers. :

Tableau 3 : Importations d'ouvrages en Égypte (en livres égyptiennes)

	France	Grande-Bretagne	Italie	Total
1930	24617	23617	3994	67675
1931	18316	23737	7797	64595
1932	18151	24568	6936	63704
1933	26007	25601	9517	76122
1934	19380	28023	11956	74629
1935	19987	39483	10865	87625
1936	22636	40221	8581	93569
1937	22587	34627	7653	89729

Source : Note de l'attaché commercial près la Légation de France en Égypte, Le Commerce du livre, la diffusion et la vente du livre français en Égypte », Ministère des Affaires étrangères, Nantes, série Le Caire/Ambassade, vol. n° 136, Le Caire, 1938,

- 34 Si la France, comparativement aux autres puissances, a une politique relativement peu développée en ce qui concerne l'envoi d'ouvrages, elle favorise plus que toute autre les communications orales : nombre d'universitaires français de renom viennent en Égypte donner des conférences.
- 35 Enfin les théâtres affichent souvent à leurs programmes des pièces jouées par des troupes françaises, largement concurrencées, toutefois, par les Italiens.
- 36 Le français a donc un caractère tout à fait dominant en Égypte entre 1919 et 1939. Mais son statut va évoluer tout au long de ces années, où il sera plus directement concurrencé par l'anglais et l'arabe. Alors que l'importance du français est mise en évidence par tous les indicateurs, son usage va décliner, prélude, sans doute, au déclin global de l'influence européenne.

Les changements structurels à l'origine du déclin du français en Égypte

- 37 Afin de comprendre l'évolution de la place du français en Égypte dans l'entre-deux-guerres, il convient de considérer de quelle façon les Français envisagent la diffusion de

leur culture dans ce pays et de voir si, à cette conception française, correspond une perception britannique ou égyptienne équivalente.

La culture, vecteur privilégié de l'influence française

- 38 Parce que la France a renoncé à toute influence politique en Égypte avec la signature de l'Entente cordiale en 1904, son seul moyen d'action est la culture. Elle vise donc à préserver la continuité de son action en diffusant largement la langue française. Mais dans quel objectif ? Doit-on comparer cette politique culturelle à celle pratiquée dans les protectorats arabes de la France ou dans d'autres sphères d'influence ? En fait, il ne semble pas qu'il y ait eu de but politique précis, si ce n'est le rayonnement de la culture française
- 39 La création, en 1912, du Service des œuvres, qui sera chargé des relations culturelles internationales jusqu'en 1940, correspond bien à la naissance d'une politique culturelle organisée, indépendante de tout objectif politique ou militaire. C'est d'ailleurs ce que confirmera Louis Massignon en 1936, expliquant que la présence française en Syrie a une « finalité culturelle »; Dès lors, cette influence française est sans doute très comparable à ce qui se passe en Argentine à la même période. On considère l'action culturelle comme le vecteur des idées françaises en Orient, tout en estimant qu'elle pourrait par la suite servir les intérêts commerciaux et moraux français en Égypte.
- 40 À l'inverse, les Britanniques estiment que l'action culturelle française en Égypte a un but politique effectif et efficace. Ce faisant, elle nuit aux intérêts britanniques. La prise de conscience de cet état de fait est relativement tardive : c'est en 1928 qu'intervient la première mise en garde. Il est d'ailleurs tout à fait remarquable que celle-ci soit le fait d'un Américain, M. Crabites et non d'un Anglais. M. Crabites expose de façon claire et précise les dangers de la « latinisation » des Égyptiens. Gaillard reprend, dans une dépêche du 29 octobre, les points essentiels de cet article ¹⁶ :

J'ai l'honneur de signaler à V. E. un article paru dans la *Nineteenth Century Review* (numéro d'août) que l'auteur, M. P. Crabites, juge américain au Tribunal mixte du Caire, vient de m'adresser.

Cet article, intitulé « The Cultural Dominions of France », est fait pour mettre en garde les autorités britanniques en Égypte contre l'emprise que nos écoles nous donnent sur la mentalité des jeunes Égyptiens qui les fréquentent. Il est écrit par un Américain connaissant bien notre langue et notre pays, mais absolument convaincu de la supériorité de la civilisation anglo-saxonne et très désireux de lui voir supplanter, en Orient, notre culture. (...)

M. Crabites (...) estime (...) que si les Anglais ont en Égypte les difficultés qu'ils y ont rencontrées depuis près de dix ans, c'est que le pays n'est aucunement imprégné de l'esprit britannique, et que son personnel est en grande partie de culture latine et plus particulièrement française, et que c'est avec nos conceptions qu'ils examinent les problèmes politiques et sociaux. (...)

En face de cette situation, M. Crabites expose la position des écoles étrangères : grecques, italiennes, américaines et françaises. Pour les deux premières nationalités, il ne s'étend guère, disant que les colonies grecque et italienne étant très nombreuses, leurs écoles reçoivent presque uniquement des nationaux. Arrivé aux écoles françaises, M. Crabites constate avec une légère amertume qu'elles ont une situation absolument prépondérante, et que par leur méthode; elles imprègnent complètement leurs élèves de la mentalité française. (...)

En terminant, l'auteur adjure le haut-commissaire britannique de continuer son œuvre en faveur des écoles anglaises. À son avis, en effet, l'entente ne pourra avoir

lieu entre Égyptiens et Anglais que le jour où chacun d'eux comprendra le point de vue de l'autre (..).

- 41 Le problème concerne également l'enseignement supérieur : l'enseignement français, notamment à l'Université égyptienne et à l'École française de droit du Caire, forme l'élite politique égyptienne. Les Britanniques vont s'en inquiéter et, dès lors, mettre tout en œuvre pour pallier les insuffisances de leur action culturelle.

Il semblerait que la répartition soit équilibrée dès lors que nous dominons deux Facultés, alors que les latins ont l'ascendant sur les deux autres. Mais une telle conclusion est erronée si nous nous plaçons du point de vue qui nous intéresse. Ce sont en effet les facultés des beaux-arts et de droit qui fournissent à l'Égypte – et qui continueront à lui fournir – non seulement ses dirigeants mais aussi ses militants dans le domaine politique. D'une manière générale, ce ne sont pas des étudiants en science ou en médecine qui seront les membres des futurs gouvernements égyptiens et du parlement, ou même les futurs orateurs. Ce sont plutôt les étudiants en histoire, en littérature et en droit, ces derniers – si notre position politique en Égypte devait être maintenue – ne pouvant être laissés entièrement à la doctrine et à l'enseignement français, qui reposent soit sur les principes précurseurs de la Révolution française, soit sur les pratiques et formulations claires issues de la période napoléonienne, ces derniers mettant forcément à mal l'élasticité de notre théorie politique et de notre pratique sur lesquelles repose notre position en Égypte.¹⁷

- 42 De même, en 1933, c'est sans doute Sir Russel Galt qui définira le mieux l'impact de l'influence culturelle française en Égypte et les difficultés qui n'ont pas manqué d'en découler pour l'Angleterre : « En Égypte, l'Angleterre avait une armée, les Français avaient une idée, l'Angleterre occupait le pays, la France avait une philosophie claire en matière d'éducation. Parce que les Français possédaient une telle philosophie, ce qui n'était pas le cas des Anglais, le crayon français a toujours été plus puissant que l'épée anglaise. »¹⁸

- 43 Quant aux Égyptiens, dans leur période de lutte nationale intense, ils ne conçoivent plus l'usage du français comme un moyen de lutter contre l'anglicisation du pays. À l'internationalisme qui a été de mise dans les années vingt, ils vont préconiser, à partir de 1927, une égyptianisation de tous les secteurs, aussi bien politique qu'économique et culturelle. Un rapport établi en 1931 au sujet du Congrès de musique arabe est particulièrement révélateur de cette nouvelle tendance/

Notre musique est, sans conteste, très belle et très riche, comme notre langue. Il faut mettre en valeur cette richesse enfouie et ignorée. Notre devoir est donc d'étudier les moyens de la régénérer et de la diffuser, le plus vite possible, car il est insensé de négliger notre patrimoine artistique de haute valeur. Il faut surtout le sauver des effets du torrent occidental qui est en train de déborder en Orient, charriant toute sa civilisation, ses sciences et ses arts.¹⁹

- 44 Dès lors, la part faite aux langues anglaise et arabe dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur, mais également dans les institutions internationales, va être croissante.

L'anglicisation de l'Égypte

- 45 Lord Lloyd est le premier haut-commissaire à insister sur la nécessité politique d'un développement culturel britannique au Proche-Orient. Dès 1927, son souci se traduit par la création d'écoles anglaises, mais également par le renforcement de l'enseignement de l'anglais dans les écoles gouvernementales égyptiennes.

46 Ce mouvement d'anglicisation avait déjà commencé avant la première guerre mondiale sous la pression du conseiller au ministère de l'Instruction publique, Douglas Dunlop, nommé à cette charge en 1891 ; il y restera jusqu'en 1919 Il supprimera le français dans l'enseignement primaire et dans la section sciences de l'enseignement secondaire égyptien. Depuis la publication du rapport Dufferin en 1883, la thèse de l'inefficacité de la culture arabe est abondamment développée dans les écrits anglais ; Lord Milner, écrit en 1898 :

L'arabe est une langue noble, mais sa littérature ne contient pas le vaste ensemble de la connaissance moderne. La terminologie même lui fait défaut. Ainsi, le jeune Égyptien qui apprend l'anglais ou le français ne fait pas seulement une acquisition utile. Il entreprend un entraînement d'une valeur infinie qui consiste à traduire ses idées dans une forme nouvelle. Il acquiert un instrument pour étudier l'histoire, la géographie et les sciences, qui ne peuvent actuellement être étudiées en arabe.²⁰

47 En 1919, certains milieux britanniques, notamment commerciaux et juridiques, prennent des initiatives. La Chambre de commerce britannique d'Égypte et les membres britanniques du barreau mixte lancent une offensive en faveur du développement de l'anglais, offensive qui tourne court.

48 En ce qui concerne la juridiction mixte, un projet du barreau est proposé et mis au point en 1919 par Sir William Brunyate, conseiller britannique au ministère de la Justice, sous l'impulsion des magistrats anglais des juridictions mixtes, pour que l'anglais soit la langue officielle des tribunaux mixtes. Devant l'ampleur de la réforme à accomplir – car il s'agit de reformuler les codes mixtes, calqués sur le code Napoléon, au profit des codes anglo-saxons – et le tollé suscité par le projet, aussi bien chez les puissances latines européennes que chez les Égyptiens, ce dernier n'aboutira pas.

49 Dans le domaine commercial, la Chambre de commerce britannique en Égypte, appuyée par la Chambre de commerce de Manchester, prône la nécessité de donner une part plus large à l'enseignement de l'anglais en Égypte. En février 1919, la première, constatant que l'usage de l'anglais dans les administrations de l'État et dans le commerce est trop restreint, va appuyer l'idée proposée par le barreau britannique d'adopter la procédure britannique dans les tribunaux mixtes²¹.

50 Du fait de, la conjoncture intérieure égyptienne, les Britanniques attendront la fin des années vingt pour relancer ces projets. De plus, la crise économique qui sévit en Angleterre durant cette période ne leur permet pas d'envisager un effort financier dans ce sens, d'autant que la Grande-Bretagne connaît des difficultés dans tout son Empire.

51 Pourtant Lord Lloyd, qui s'est préoccupé, dès 1927, d'intéresser à son projet la colonie britannique d'Égypte et a demandé des subventions, va soumettre au Foreign Office, en 1928, un projet de développement des écoles anglaises. Cette nouvelle orientation transparaît dans nombre de discours de personnalités politiques britanniques. En mars, Lord Lloyd lui-même fait un discours relatif à ce projet, discours qui laisse apparaître sa préoccupation face au succès des écoles françaises ; il tente de montrer l'intérêt que présente la question scolaire, comme le relate Gaillard, alors en poste en Égypte :

Ce discours me paraît de nature à retenir, d'une façon toute spéciale, notre attention, car il démontre un changement complet d'attitude des autorités britanniques en matière scolaire. Le haut commissaire britannique actuel est un homme beaucoup plus cultivé et intelligent que ceux qui l'ont précédé. Il a toujours manifesté à notre égard des sentiments très amicaux, mais il n'en est pas moins frappé de voir le peu d'importance de la langue anglaise, qui n'est en Égypte ni la langue de la vie courante, ni la langue des affaires ; son point de vue est très

différent, à cet égard, de celui de ses prédécesseurs, militaires imbus des principes de supériorité de race et qui trouvaient parfois qu'il y avait, de la part des *natives*, une certaine impertinence à vouloir assimiler la culture anglaise.²²

- 52 Sous l'impulsion de Lord Lloyd, les Anglais, à partir de 1929, se font de plus en plus critiques à l'égard de la « propagande culturelle » française, qu'ils considèrent comme une croisade menée contre la politique et la culture britanniques en Égypte.
- 53 La différence fondamentale entre les premiers projets de développement de l'influence culturelle britannique et les projets des années trente repose sur la conception même qu'en ont leurs promoteurs. Ainsi, dans les années vingt, le développement de l'anglais est surtout considéré comme une nécessité commerciale. En revanche, dans les années trente, on insiste sur la dimension politique d'une diffusion plus large de l'anglais. Cette approche va désormais influencer les hommes politiques britanniques et les conduire à prendre en considération la nécessité de développer l'influence culturelle de leur pays. Cette situation est d'autant plus paradoxale qu'elle se présente à un moment où, d'une part, le gouvernement français donne à son action culturelle un but non directement politique, et où, d'autre part, l'Égypte s'émancipe de la tutelle anglaise.
- 54 Cette politique va donc être menée sur deux fronts ; la création d'écoles anglaises et l'intensification de l'enseignement de l'anglais dans les écoles du gouvernement égyptien. Parce que les financements britanniques restent malgré tout très faibles, c'est surtout cette dernière politique qui va être effective : l'enseignement de l'anglais se développe dans les écoles publiques égyptiennes, bien évidemment aux dépens du français. Les Britanniques s'appuient pour cela sur un organisme calqué sur l'Alliance française.
- 55 Pourquoi cette nouvelle politique va-t-elle réussir malgré la puissance réelle du français ? En premier lieu, la conjoncture politique en Égypte est beaucoup plus favorable au développement de l'enseignement de l'anglais. Les hommes politiques égyptiens, qui ont fait de l'internationalisme leur cheval de bataille tout au long des années vingt, réorientent leur politique dans un sens plus favorable à l'Angleterre. La signature d'un traité prime dès lors sur les intérêts européens dès 1927, lorsqu'une campagne est menée dans la presse égyptienne pour l'abolition des Capitulations.
- 56 En second lieu, au niveau mondial, la culture anglo-saxonne gagne en importance et l'arrivée des États-Unis sur la scène internationale lui donne un caractère irréversible.
- 57 Mais c'est surtout à partir de 1933, après l'arrivée de Sir Percy Loraine comme haut commissaire britannique en Égypte, que l'anglais gagne du terrain. Sir Loraine porte un vif intérêt aux questions d'enseignement et de développement de cette langue ; Sa politique sera d'autant plus efficace que le Foreign Office finira par se ranger à ses vues.
- 58 Analyser cette période de l'histoire de l'Égypte offre l'intérêt particulier de saisir la diversité des politiques impériales française et britannique. La politique impériale de l'Angleterre a toujours été celle du « fardeau de l'homme blanc » : il faut aider les autochtones à mieux s'administrer. Mais la culture, à quelques exceptions près, n'a jamais constitué le fondement de la politique coloniale britannique. La France, en revanche, a toujours accordé une place privilégiée à son influence culturelle dans ses colonies (Algérie), ses protectorats (Tunisie, Maroc) ou ses mandats (Syrie, Liban) ; la politique impériale française s'est toujours définie comme une « mission civilisatrice ».
- 59 Dès le début des années trente, et contrairement à sa pratique habituelle, la Grande-Bretagne développe une politique culturelle en Égypte et intensifie l'enseignement de

l'anglais. Cette nouvelle définition de la politique impériale anglaise ne va progresser que très lentement. Après la seconde guerre mondiale, les écoles anglaises en Égypte se développent ; elles forment de 2 000 à 4 000 élèves dans l'entre-deux-guerres, et 10 000 en 1945. Cet essor trouve néanmoins ses origines dans les années trente, années durant lesquelles un effort considérable a été fait pour diffuser la culture britannique en Orient. L'événement fondamental est la création, en 1934, du British Council.

- 60 Jusque là, les Britanniques ont toujours refusé l'anglicisation, d'une part parce qu'ils croyaient les Égyptiens incapables d'apprécier la culture britannique, mais surtout, parce qu'ils considéraient l'instruction comme le premier pas vers l'émancipation nationale et, infailliblement, vers l'émancipation de leur tutelle.
- 61 La politique culturelle de la Grande-Bretagne, au début des années trente, aura pour but premier de contrecarrer les influences italienne et allemande en Orient et en Amérique du Sud, influences de plus en plus hostiles aux intérêts britanniques. Cette situation a grandement favorisé la prise de conscience, chez certains hommes politiques britanniques, des conséquences néfastes du retard culturel de leur pays sur l'image de celui-ci dans le monde. Elle a également permis de renforcer le poids politique d'hommes comme Lord Lloyd et Sir Percy Loraine et des courants d'opinion qui, en Angleterre, attachaient de l'importance à la présence culturelle anglaise.
- 62 Deux rapports, rédigés respectivement en 1929 et 1933, retracent concrètement cette évolution et permettront enfin une initiative concrète, envisagée depuis longtemps par les partisans d'une politique culturelle. Le premier, dit rapport d'Abemon, fait suite à une mission effectuée en Amérique du Sud en 1929. Ce document souligne l'importance commerciale de l'influence culturelle et prône le développement d'écoles anglaises en Amérique du Sud. Nous nous intéresserons plus particulièrement au second document, qui traite de l'Égypte. Il s'agit d'un rapport remarquable rédigé en novembre 1933²³ par Sir Percy Loraine. Ce rapport aura une telle importance qu'il mérite d'être résumé ici.
- 63 Si le haut commissaire britannique s'intéresse prioritairement à l'Égypte et appuie son argumentation sur son expérience dans ce pays, il a bien conscience que son analyse peut être étendue à tout le Proche et le Moyen-Orient arabes, et que les solutions qu'il préconise pourront y être généralisées. Il rappelle la différence entre la France et l'Angleterre dans leurs politiques coloniales et souligne l'importance que la France a toujours accordée à sa « mission civilisatrice ». Il constate que cette politique a été un succès malgré un contexte favorable à l'Angleterre. Il rappelle ainsi que « l'échec de l'Angleterre à mettre à profit les quarante ans dont elle disposait, entre 1882 et 1922, pour établir une position culturelle forte en Égypte, est l'un des phénomènes les plus extraordinaires et les plus illogiques de notre histoire impériale :
- (...) Il en résulte que la déclaration d'indépendance de 1922 laisse la France en position dominante sur le terrain culturel dans ce pays. »²⁴
- 64 La seconde partie du mémorandum propose donc une ligne politique nouvelle et développe un certain nombre de propositions à mettre en œuvre ; le maintien et le développement des écoles britanniques en Égypte et une scolarisation plus large de la population égyptienne dans ces écoles, jusqu'alors réservées à la colonie britannique. Ainsi, estime Sir Loraine, en 1930, pour un Égyptien scolarisé dans les écoles britanniques, neuf sont formés dans des écoles françaises. Enfin, il insiste sur la nécessité de créer une université anglaise dans l'Orient arabe et parle à cet égard d'une remarquable lacune de l'histoire britannique, insistant sur le fait que les Français

possèdent une université à Beyrouth, les Américains une université à Beyrouth et une autre au Caire, et que seuls les Anglais n'ont rien créé dans ce domaine.

- 65 On ne saurait affirmer que ces deux rapports sont directement à l'origine de la nouvelle orientation britannique. Pour Frances Donaldson ²⁵, ils n'ont fait qu'accélérer un processus déjà engagé. Quoiqu'il en soit, ces rapports marquent, une rupture, puisque les partisans d'une politique culturelle plus active commencent à être mieux compris et plus écoutés. Le British Council est donc créé le 5 décembre 1934. Ses objectifs vont clairement dans le sens voulu par Lord Lloyd et Sir Percy Loraine :

Diffuser la langue anglaise, la littérature britannique, les arts, les sciences. Il faut avant tout insister sur la diffusion de la langue anglaise.

Promouvoir à l'étranger une perception plus juste de la culture et de la civilisation britanniques en encourageant l'étude et l'usage de l'anglais, et étendre la connaissance de la culture britannique, de la contribution britannique à la musique, aux arts, aux sciences, à la philosophie et à la politique.

Encourager les échanges culturels et éducatifs entre la Grande-Bretagne et les autres pays, faciliter l'entrée de nombreux étrangers dans les universités anglaises et envoyer des étudiants anglais dans les universités étrangères. ²⁶

- 66 Un comité pour l'éducation est mis en place. La direction en est confiée à Lord Lloyd, qui sera d'ailleurs le second président du British Council en 1936. Celui-ci s'occupe plus spécifiquement du Proche-Orient et a pour but de diffuser l'enseignement de l'anglais.
- 67 Les moyens mis en œuvre sont relativement réduits dans les premières années de fonctionnement du British Council. En 1938, un représentant de ce dernier est nommé en Égypte. Ce n'est qu'après la seconde guerre mondiale que le financement augmentera de manière significative (voir tableau 4).
- 68 L'anglicisation de l'Égypte est également due à l'apparition des États-Unis sur la scène internationale et à l'extension de la culture anglo-saxonne. Le monde entier s'anglicise. Sur le plan commercial notamment, le français est supplanté par l'anglais. Dans les années trente, les États-Unis et le Japon développent considérablement leurs relations commerciales avec l'Égypte.
- 69 Parallèlement, les Égyptiens cherchent à promouvoir la langue arabe.

Tableau 4 : Evolution du financement accordé au British Council pour son action dans le monde

Année	Montant (en £)
1935-1936	5 000
1936-1937	15 000
1937-1938	60 000
1938-1939	130 500
1939-1940	330 249
1940-1941	433 099
1941-1942	611 728

1942-1943	966 705
1943-1944	1 573 958
1944-1945	2 108 122
1945-1946	2 179 880

Source : DONALDSON Frances, *The British Council, The First Fifty Years*, Jonathan Cape, Londres, 1984.

L'arabisation de l'Égypte

- 70 Dès la fin des années vingt – plus tôt en Égypte que dans les autres régions du Monde arabe –, l'on débat des relations culturelles entre l'Orient et l'Occident. L'Égypte, qui cherche de plus en plus à imposer sa spécificité, trouve dans ces relations de nouveaux éléments de conflits avec ce dernier. Très longtemps cantonné au seul champ politique, ce conflit s'élargit aux aspects culturels sous l'influence des islamistes, qui militent pour redonner à la langue arabe toute la place qu'elle mérite. Des mouvements désireux de revivifier la culture islamique se développent alors en Égypte et vont gagner, à la fin des années vingt, une forte audience : « Pour les tenants de l'attache islamique, en particulier son aile radicale, la culture occidentale est une arme redoutable dirigée contre la culture islamique. »²⁷
- 71 Cette orientation nouvelle est d'autant plus facilement acceptée qu'elle correspond à une remise en cause du modèle parlementaire franco-britannique et à la montée du totalitarisme en Allemagne et en Italie, qui sait très bien exploiter le sentiment panarabe et panislamique renaissant des Égyptiens.
- 72 Parallèlement, les tenants de l'occidentalisation vont redéfinir leur position dans un sens plus conforme à la prise en compte de la personnalité arabe de l'Égypte ; fascinés dans un premier temps par la culture occidentale, ils admettront que l'on puisse faire des emprunts à cette culture tout en sauvegardant la spécificité de leur pays. Ils finiront par faire une synthèse entre emprunts à l'Occident et protection de leur culture propre. H. M. Hassan cite à cet égard Muhammad Husayn Haykal :
- Notre culture est autre que celle de l'Occident. J'ai tenté de transmettre aux miens, ceux qui parlent ma langue, la culture spirituelle de l'Occident et son essence afin qu'il soit pour nous un modèle. Je me suis aperçu que je semais là où le grain ne pouvait porter de fruit. Je me suis alors tourné vers notre histoire ancienne, y cherchant un souffle pour une renaissance ; mais le temps et la rigidité mentale nous ont coupés de cette ère à un point tel qu'elle ne peut aujourd'hui nous indiquer les voies du salut pour une *nahda*... Me tournant à nouveau vers le passé, J'ai vu que seule l'histoire musulmane pouvait encore porter ses fruits ; en elle réside un souffle qui fait se mouvoir les esprits et les pousse à s'élever.²⁸
- 73 Aux yeux des uns et des autres, une diffusion plus vaste de la langue arabe devrait permettre à l'Égypte et aux Égyptiens de reconquérir leur spécificité culturelle. L'oblitération de l'identité est alors ressentie comme une menace réelle, plus que ne l'est l'assujettissement politique. Ainsi trouve-t-on dans le numéro du 9 janvier 1930 du Journal cairote *al-Fath* : «
- Considéré dans son ensemble, le territoire dominé par la colonisation étrangère est petit ; un jour viendra où le possesseur du sol se trouvera en mesure de recouvrer

ce qu'on lui a volé, Mais que les envahisseurs puissent coloniser le cœur des hommes et des femmes, voilà le danger ultime, l'effondrement final. Le danger réel nous vient de la guerre spirituelle que l'Europe conduit méthodiquement dans l'âme des Orientaux en général, et des musulmans en particulier, avec l'aide de ses ouvrages de philosophie, de ses romans, de son théâtre, de ses films et de sa langue.

29

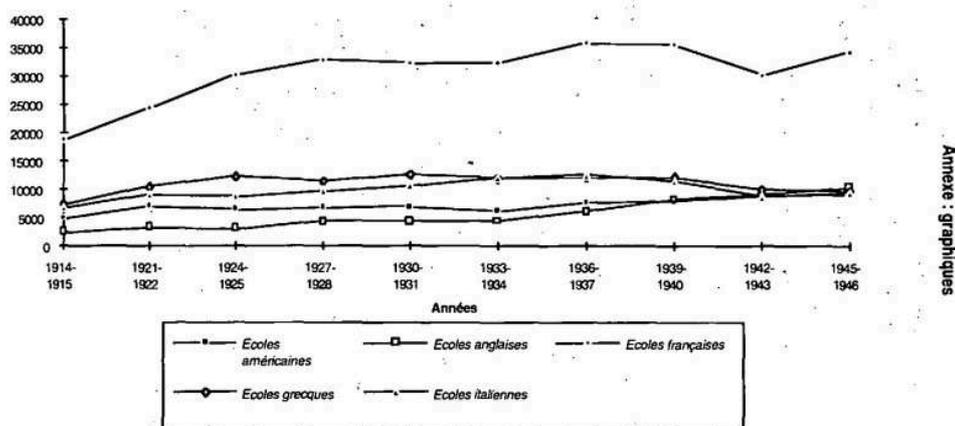
- 74 Dans les années trente, les écoles publiques se multiplient avec la montée du nationalisme, l'émergence d'une nouvelle bourgeoisie, l'accession de nouveaux groupes sociaux à l'éducation. Le gouvernement égyptien fait des efforts considérables pour améliorer le système scolaire. Dès lors, la langue arabe progresse au détriment du français, cela sous l'impulsion du ministère de l'Instruction publique. Les écoles étrangères elles-mêmes réalisent qu'elles devront s'adapter si elles veulent poursuivre leur mission. Cette évolution apparaît nettement dans le projet de réforme de 1938 concernant l'enseignement des langues étrangères dans les écoles gouvernementales ; le gouvernement, après la conclusion du traité de Montreux, affiche des prétentions nettement égyptiennes et arabistes. La part des langues étrangères étudiées dans ces écoles doit diminuer pour permettre aux élèves de se consacrer davantage à l'étude de l'arabe.
- 75 Les écoles étrangères établies en Égypte sont également contraintes de s'adapter aux nouvelles réalités politiques. Notons cependant que les écoles laïques s'adapteront plus facilement que les écoles congréganistes. Dès 1929, et de leur propre initiative, elles vont intégrer à leur enseignement certaines réformes faisant une part plus large à l'enseignement de l'arabe et intégrant des programmes plus appropriés à l'Égypte ³⁰ :
- La question fondamentale pour nous dans l'application des nouveaux programmes de l'enseignement secondaire, est celle de leur adaptation aux conditions et aux besoins spéciaux des pays où la Mission laïque a porté notre enseignement universitaire, ici l'Égypte, ailleurs la Syrie ou la Grèce. Au Caire en particulier, il est évident que l'idéal à réaliser est une véritable culture franco-arabe, où le génie particulier de notre langue et de notre civilisation doit s'adapter à celui de la langue de l'Égypte.
- C'est pourquoi l'étude de la langue arabe littéraire a été introduite au lycée dès la classe de 9^e et suit parallèlement l'étude du français et de l'anglais dans toutes les divisions, comme instrument de culture appelé à jouer dans nos programmes à la fois le rôle du latin, dans la section A, et celui de première langue vivante. (...) Mais en dehors de l'enseignement en arabe, nous devons nous préoccuper, dans les disciplines scientifiques que nous enseignerons toujours en français, de donner à nos élèves une connaissance complète du pays qu'ils habitent, de son histoire particulière et de sa civilisation propre. (...)
- Loin de songer à déraciner moralement nos élèves, nous devons chercher au contraire, par le moyen de notre civilisation et de nos idées françaises, à leur faire mieux comprendre l'évolution de leur patrie, l'Égypte, et les préparer à y exercer un jour leur activité matérielle et morale dans les conditions les plus efficaces et les plus méritoires. ³¹
- 76 Néanmoins, l'enseignement de l'arabe ne sera réellement généralisé dans les écoles françaises d'Égypte qu'après la conférence de Montreux, et de façon très progressive. Les écoles congréganistes auront davantage de difficultés à modifier leurs programmes, le renforcement de l'enseignement de l'arabe étant indissociable du réveil de l'islam.
- 77 Enfin, dans les années trente, apparaît de façon récurrente la volonté d'utiliser l'arabe plus que le français dans les congrès internationaux se tenant en Égypte.

- 78 Les exemples abondent pendant cette période. En 1934, au Congrès international d'aviation qui se tient au Caire, le ministre des Communications est repris par un député nationaliste égyptien parce qu'il a fait son discours inaugural en français et qu'il ne s'est pas exprimé en arabe. Le premier arrêt judiciaire publié en langue arabe paraît en 1937 ; en 1940, une loi est promulguée, stipulant que la tenue des registres commerciaux et la correspondance des sociétés doit s'effectuer en arabe.
- 79 Cette volonté de développer l'arabe ne peut avoir de succès que si des efforts sont faits pour adapter cette langue aux réalités nouvelles. L'Égypte se dote d'institutions pour permettre cette évolution : en 1932, l'Académie de langue arabe voit le jour. À l'image de l'Académie française, elle a pour mission d'établir un dictionnaire de la langue arabe afin que « soit maintenue, fortifiée, adaptée aux besoins nouveaux la pureté de notre langue »³². La création de cette Académie relève du processus global de réaffirmation de l'arabité.
- 80 Plusieurs facteurs sont à prendre en considération pour expliquer les mesures adoptées par les gouvernements égyptiens successifs pour arabiser l'enseignement en Égypte. D'une part, un facteur extérieur : l'Égypte, à partir de 1936, sort de son isolement politique et prend conscience, grâce à la question de la Palestine, du rôle qu'elle peut et doit jouer dans le panarabisme et le panislamisme. L'implication de l'Égypte dans le dossier palestinien à la demande de la Grande-Bretagne, en octobre 1936, à la suite de la grande grève de cette même année, est un élément fondamental dans ce processus.
- 81 D'autre part, un facteur intérieur : l'emploi de l'arabe s'inscrit dans le processus de libération nationale. L'indépendance de l'Égypte en 1936 amène celle-ci à être plus impliquée dans le contexte arabe. Même le Wafd, parti traditionnellement centré sur l'Égypte, n'hésite pas à utiliser la référence arabe ; cette année-là, à l'occasion du Congrès des médecins arabes au Caire, Mustafa al-Nahhas se définit comme le « leader des Arabes »³³ et non plus comme le « leader des Égyptiens ».
- 82 De nouveaux partis politiques, non plus organisés autour des notables traditionnels mais de formation plus moderne, ont pour objectif principal le retour à la culture arabe, avec sa conséquence incontournable, l'emploi exclusif de la langue arabe. Le parti Misr al-Fatat (Jeune Égypte) inscrit cette exigence dans son programme, dont voici le premier des dix commandements : « Ne parlez qu'en arabe. Ne répondez qu'à ceux qui vous parleront dans cette langue. N'entrez pas dans un magasin qui n'ait son nom écrit en arabe. »³⁴
- 83 Non seulement ces partis reçoivent le soutien global de la population, mais en outre, l'Université islamique d'al-Azhar donne une crédibilité intellectuelle supplémentaire à cette action. Cette arabisation voulue par une grande majorité de la population va trouver un début d'application avec le roi Farouk. Celui-ci mènera en effet, dès le début de son règne, une politique d'arabisation et d'islamisation, en raison en particulier de l'évolution de la question de la Palestine. L'entourage de Farouk, qui accède au pouvoir en 1936, défend les thèses arabistes : 'Azîz 'Ali al-Misri, 'Azzam et 'Ali Maher. Le shaykh al-Maraghi, recteur d'al-Azhar, reprend alors le thème du califat au profit de Farouk.
- 84 Enfin, l'industrie nationale voit dans les pays arabes un débouché privilégié pour ses produits.

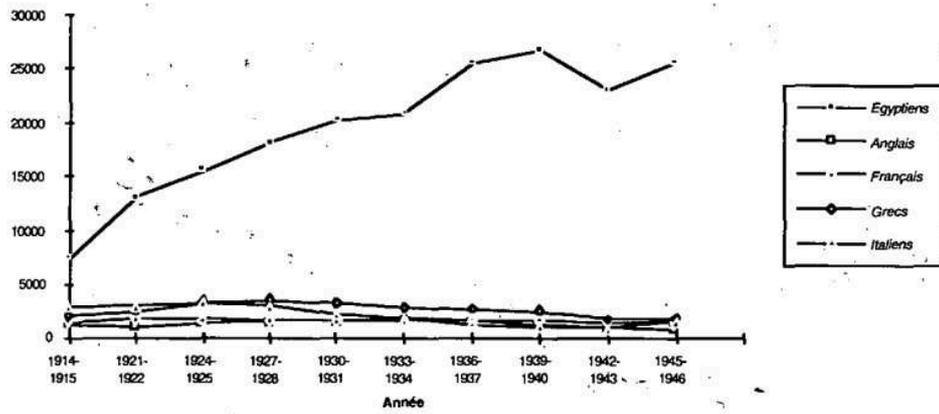
Conclusion

- 85 Si la puissance culturelle française s'est accrue au siècle dernier, c'est parce que la langue française était essentielle, pour une certaine partie de l'élite égyptienne, à l'oeuvre de réforme administrative et juridique menée en Égypte. La période de l'entre-deux-guerres continue sur cette lancée mais, tout en restant puissant, le français amorce son déclin.
- 86 Dans la mesure où le droit cède peu à peu la primauté à l'économie, l'anglais, en raison de son adaptabilité et du rôle joué par les États-Unis, pourra donner toute sa dimension. L'arabe lui-même s'est internationalisé, s'est enrichi d'apports extérieurs. Tout concourt donc à cette évolution, d'autant plus irrémédiable que les États-Unis vont désormais jouer un rôle prédominant dans cette région du monde et prendre la relève des anciennes puissances coloniales.
- 87 La France, qui a su pallier l'amointrissement de son rôle politique en Égypte par une forte influence culturelle, prendra, dès la fin des années trente, le « modèle égyptien » comme solution alternative pour maintenir son influence dans les pays où sa domination politique est de plus en plus contestée. À travers ce choix, c'est la décolonisation politique qui s'annonce. L'après-guerre paraît donc être en continuité avec la période de l'entre-deux-guerres, où les puissances impériales que sont la France et la Grande-Bretagne semblent se préparer à l'émancipation des pays sous leur tutelle en optant pour une politique culturelle.

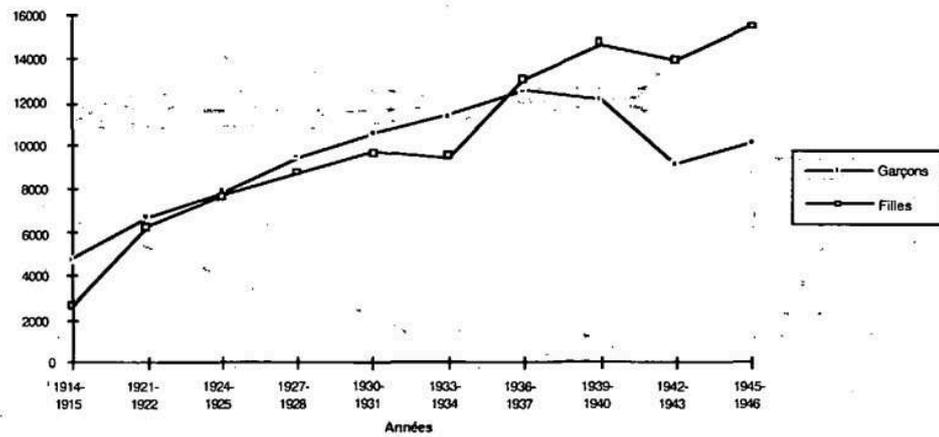
Graphique n° 1 : Nombre d'élèves dans les écoles étrangères en Égypte



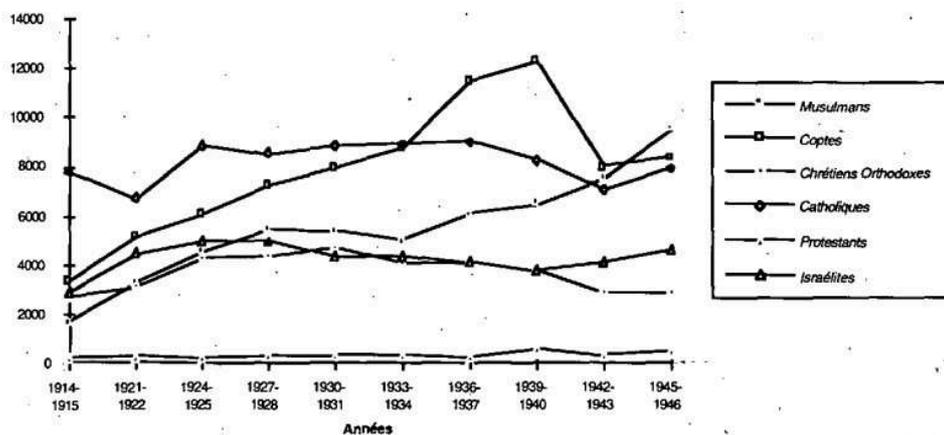
Graphique n°2 : Répartition des élèves dans les écoles françaises en fonction de leur nationalité



Graphique n°3 : Répartition des élèves de nationalité égyptienne dans les écoles françaises selon le sexe



Graphique n°4 : Élèves des écoles françaises répartis selon la religion



NOTES

1. Le terme de « francophonie » n'apparaît qu'après la seconde guerre mondiale ; en dépit de son caractère anachronique, nous l'emploierons tout de même, à défaut d'autre terme approprié.
2. Le premier établissement des Frères des écoles chrétiennes ouvre ses portes en 1847 à Alexandrie, bientôt suivi de celui des Frères lazaristes (1852), puis des Pères de la Compagnie de Jésus (au Caire, en 1879), des Pères des Missions africaines de Lyon, à Tanta (1883), et enfin des Frères de Ploërmel en 1903. Parallèlement, des congrégations de religieuses fondent au Caire des institutions pour l'éducation des jeunes filles, Dès 1844, les Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul établissent une école à Alexandrie ; un an plus tard, les Sœurs du Bon Pasteur d'Angers fondent un établissement au Caire
3. Cf. à cet égard Francis BERKEMEIJER, s.j., *Les motivations à l'origine d'une école de langue française dans le cadre du contact culturel et de la dynamique sociale de la société égyptienne*, Université d'Alexandrie, Alexandrie, 1981, p. 6.
4. Cf. à ce sujet l'article de Hassan Muhammad HASSAN, « Choix culturels et orientations éducatives en Égypte, 1923-1952 », *Égypte/Monde Arabe* n° 18-19, 1994, p. 17-37, qui traite, entre autres, de l'opposition entre les tenants de l'option « occidentaliste » et ceux des « attaches islamiques » de l'Égypte.
5. Cf. DELANOUE G., « Ahmad Lutfi al-Sayyid, 1872-1963 », *Revue des Études islamiques*, t. XXXI, Paris, 1963, p. 89-103.
6. Dâr al-Wâthâ'iq, Le Caire, série 'Abdîn, sous-série Instruction Publique, carton n 239.
7. AULARD Alphonse, « La langue française en Égypte », *L'Information*, 22 juin 1919, Ministère des Affaires étrangères, Quai d'Orsay, série K-Afrique, sous-série Égypte, vol. 14, p. 31.
8. Nous reprenons ici le terme utilisé par Albert SALON dans *La politique culturelle de la France dans le monde*, thèse d'État sous la direction de J. B. Duroselle, Paris 1,1981.
9. Nous insisterons peu sur ce point, qui a été remarquablement traité dans un article de Frédéric ABECASSIS, « Approche d'un champ : l'enseignement étranger en Égypte d'après la *Statistique scolaire de l'Égypte, 1921-1951* », *Égypte/Monde arabe* n° 18-19,1994.
10. Les graphiques et les statistiques présentés dans cette étude ont été établis à partir des *Annuaire statistiques de l'Égypte* réalisés par le ministère égyptien des Finances,
11. Lettre n° 267, Gaillard à MAE, Le Caire, 22 décembre 1923, Ministère des Affaires étrangères, Nantes, série Le Caire/Ambassade, vol. n° 169, dossier Enseignement égyptien, dossier général,
12. Lettre n° 284, Gaillard à Briand, Le Caire, 16décembre 1928, Ministère des Affaires étrangères, Quai d'Orsay, série K-Afrique 1918-1940, sous-série Égypte, vol. n° 34, p. 162.
13. Lettre n° 91, Lord Lloyd à Chamberlain, Le Caire, 7 mars 1926, PRO, FO 407, vol. n° 202, p. 117-120.
14. Witasse à MAE, Alexandrie, 29 octobre 1923, Ministère des Affaires étrangères, série K-Afrique 1918-1940, sous-série Égypte, vol. n° 33, p. 137-140.
15. Lettre n° 62, Gaillard à Briand, Le Caire, 1er avril 1922, Ministère des Affaires étrangères, série K-Afrique 1918-1940, sous-série Égypte, vol. n° 20, p. 200.
16. Ministère des Affaires étrangères, Nantes, Série Le Caire/Ambassade, vol. n° 154, dossier « Enseignement du français », pièces générales, 1907-1941.
17. Lettre n° 45 (n° 299), Lord Lloyd à Chamberlain, Le Caire, 6 avril 1929, PRO, FO 407, vol n° 208, p. 84-85.
18. GALT Russel, *The Conflit of French and English Educational Philosophies in Egypt*, March 1933, PRO, FO 407, vol. n° 371.
19. NAHAS Nagîb, « Mémoire sur la musique orientale », Dâr al-Wathâïq, série 'Abdîn, sous-série Congrès Internationaux, vol. n° 62, Alexandrie, le 24 décembre 1931.

20. Lord MILNER, *England in Egypt*, p. 302, cité in Anouar ABDELMALEK, *Idéologie et Renaissance nationale : l'Égypte moderne*, Anthropos, Paris, 1969, p. 357.
21. Lettre n° 37, Lefèvre-Pontalis à Pichon, Le Caire, 7 février 1919, Ministère des Affaires étrangères, série K-Afrique 1918-1940, sous-série Égypte, vol. n° 32, p. 43-44.
22. Gaillard à Briand, 27 mars 1928, Le Caire, Ministère des Affaires étrangères, série K-Alrique 1918-1940, sous-série Égypte, vol. n° 25, p. 116-117.
23. Sir Percy Loraine à Sir John Simon, Le Caire, 9 novembre 1933, PRO, PO 407, vol. n° 217, p. 71-80.
24. *Idem*.
25. DONALDSON Frances, *The British Council, The First Fifty Years*, Jonathan Cape, Londres, 1984.
26. *Idem*.
27. HASSAN M. H., « Choix culturels et orientations éducatives en Égypte, 1923-1952 », *Égypte/Monde arabe* n° 18-19, 1994.
28. HAYKAL M. H., *Fi manzil al-wahyyi* (La révélation), Matba'a dâr al-kutub al-misriyya, 1937, p. 22-23, cité par HASSAN M. H., *op. cit.*, p. 25,
29. Crié par Gustav E. VON GRUNEBaum, « Leçon VI : Le problème intellectuel de l'occidentalisation dans l'auto-image du monde arabe », *L'identité culturelle de l'Islam*, Gallimard, Paris, 1969, p. 166.
30. Circulaire sur l'adaptation de notre enseignement secondaire aux conditions locales », Le Caire, 5 janvier 1929, Ministère des Affaires étrangères, Nantes, série Le Caire/ Ambassade, vol. n° 163, dossier Enseignement public, Mission laïque française.
31. *Idem*.
32. BOISSY Gabriel, « La France en Égypte et l'avenir de notre langue. Le roi Fouad va fonder une Académie de langue arabe », Le Caire, février 1932, Ministère des Affaires étrangères, Nantes, série Service des œuvres, sous-série D-Levant, vol. n° 178.
33. Ministère des Affaires étrangères, Quai d'Orsay, série K Afrique, sous-série Égypte, vol. n° 96, p. 201.
34. Lettre n° 35, Gaillard à Daladier, Le Caire, 3 février 1934, Ministère des Affaires étrangères, Quai d'Orsay, série K-Afrique, sous-série Égypte, vol. n° 94, p. 11-16.

INDEX

Mots-clés : écoles étrangères, enseignement, francophonie, langues, linguistique

AUTEUR

DELPHINE GÉRARD

INALCO